



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	17

Le lundi 25 juillet 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 18 juillet 2022

DELIBERATION

N° 74/2022

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, Renaud LEFEBVRE donne pouvoir Paul REY, Isabelle SAUVE donne pouvoir à Karine BOETTI, André IPERT donne pouvoir à Michel BRAUN, Herbert WOLFERS donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI, Julia BONNET.

OBJET :

Attribution de subventions
supplémentaires aux
associations

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Karine BOETTI.

Rapporteur : Thierry GUIDO

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUIDO Thierry, 4^{ème} Adjoint.

Après avoir rappelé les critères retenus pour l'attribution de subventions aux Associations, soit :

- Présentation d'une demande par écrit,
- Présentation du bilan financier de l'exercice écoulé, certifié sincère et véritable par le Président ou le Trésorier des Associations,
- Présentation des activités des Associations et de leur intérêt pour la vie locale,

AR Prefecture

006-210600235-20220727-2022_78-DE
Reçu le 27/07/2022
Publié le 27/07/2022

Monsieur GUIDO propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention à l'association suivante :

Nos animaux de la Roya	300,00 €	Approuvé à l'unanimité
Breil racing team	300,00 €	15 pour 1 ne participe pas au vote (Karine BOETTI)
La Cuma	2 500,00 €	15 pour 1 ne participe pas au vote (Paul REY)
Union Nationale des combattants	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote pour chaque association,

ADOpte les propositions de subvention présentées par **Monsieur le Maire**,

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits dans le budget primitif 2022, Article 6574.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN



The official stamp is circular with the text 'MAIRIE de BREIL-SUR-ROYA' around the top edge and '06540' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN